

Places limitées pour les actions DPC du CPLF 2025

ATTENTION : date limite d'inscription le jeudi 23 janvier !

Réservez vite votre place pour participer au cours de perfectionnement de votre choix lors du CPLF à Marseille, le vendredi 24 janvier 2025 (9h45-12h45) à Marseille.

Les CP proposés :

CP01 Pathologie interstitielle - référence (40002425053)

CP02 Plèvre - référence (40002425054)

CP03 Asthme - référence (40002425055)

CP04 Oncologie - référence (40002425056)

CP05 BPCO - référence (40002425057)

CP06 Imagerie - référence (40002425058)

CP07 Sommeil - référence Non Invasive (40002425059)

CP08 Pathologie infectieuse - référence (40002425060)

CP09 VNI - référence (40002425061)

CP10 Maladies vasculaires - référence (40002425062)

*** Si vous êtes libéral :**

1) Se connecter à son profil sur <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

2) S'inscrire à l'action sélectionnée :

- Cliquer sur « Inscription » puis sur « Rechercher une action, s'inscrire »

- Dans le menu de gauche, saisir la référence de l'action (400024250XX) puis cliquer sur « Rechercher »

- Visualiser l'action et cliquer ensuite sur « détail », une fenêtre s'ouvre, en haut cliquer sur « liste sessions » puis choisir la session correspondante (25.001) et cliquer sur « s'inscrire »

3) Vous recevrez un mail de l'ANDPC qui confirmera votre inscription mail de l'ANDPC qui confirmera votre inscription.

*** Si vous êtes hospitalier :**

1) Effectuer votre demande de convention par mail à pneumodpc@gmail.com en précisant le CP souhaité.

2) Effectuer votre demande de prise en charge auprès du service des affaires médicales de votre établissement et leur faire compléter et signer la convention individuelle de prise en charge des frais de formation DPC.

3) Après accord de votre établissement, renvoyer la convention complétée et signée par mail à pneumodpc@gmail.com

L'inscription au congrès CPLF 2025 ne vaut pas inscription à une action DPC.

Les 2 inscriptions sont indépendantes.